



**N°307**

**CIRCULAIRE GENERALE**

**20 janvier 2017**

## **STAGE FÉDÉRAL DE FORMATION SYNDICALE**

**du Lundi 3 au Vendredi 7 avril 2017 inclus  
à la FEDECHIMIE FO - PARIS (75)**

**« Loi Travail / Loi Rebsamen : »**

Organisé en liaison avec le Centre de Formation des Militants Syndicalistes (C.F.M.S.) de la Confédération FORCE OUVRIERE, ce stage sera axé principalement sur l'approche de la Loi Travail et de la Loi Rebsamen avec leurs conséquences sur les salariés mais également sur les Instances Représentatives du Personnel:

- Bref rappel de l'histoire de notre organisation syndicale**
- Nouvelles obligations comptables**
- Développement Syndical**
- Conséquences de la « Loi Travail » et de « Loi Rebsamen »**

### **Respectez les délais d'inscriptions**

**La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE vous demande d'être rigoureux dans le retour des candidatures pour respecter la contrainte des délais imposés, si une session n'a pas un minimum de candidatures, nous nous verrons dans l'obligation de l'annuler.**

Pour une prise en compte des candidatures, et compte tenu du **délai de prévenance à respecter vis-à-vis de l'employeur (1 mois)**, il est indispensable que la fiche ci-jointe, complétée avec le maximum de soins pour la session de formation du 3 au 7 avril 2017 inclus, **soit retournée à la :**

**FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE,  
60 rue Vergniaud - 75640 PARIS CEDEX 13**

Pour un retour par mail : [fedechimie\\_cgtofo@wanadoo.fr](mailto:fedechimie_cgtofo@wanadoo.fr)

**Avant le : MERCREDI 22 FEVRIER 2017  
DERNIER DÉLAI**



**Les candidatures retenues vous seront confirmées.**

Le CFMS, responsable des stages, vous indiquera en retour le mode opératoire et les conditions pratiques du stage (frais, pertes éventuelles de salaire, intendance générale à la Fédération).

Nous remercions à l'avance les syndicats de l'importance qu'ils attacheront à la réussite de ce stage en respectant ces quelques indications.

*La **confirmation est impérative avant le 22 février 2017** pour permettre la réservation des chambres par la Fédération.*

*Merci de prendre toutes dispositions pour être présents dans les locaux de la Fédéchimie dès le début du stage, le lundi 3 avril à partir de 11h00, la fin du stage est prévue le vendredi 7 avril 2017 à 14h00.*

**Pas de prise en charge pour d'éventuels frais le dimanche 2 avril 2017.**

*Les déplacements seront remboursés **sur justificatifs** sur la base d'un billet SNCF 2<sup>ème</sup> classe, pour les déplacements en voiture, le remboursement se fera à partir de 3 passagers par véhicule.*

**Les repas du midi seront pris en commun et ceux du soir seront libres (montant maximum de 20€ imposé par la Confédération avec justificatif).**

**Les chambres d'hôtel seront réservées et prises en charges par la Fédération.**

**Merci de nous prévenir si vous ne souhaitez pas de réservation, dans le cas où ce serait votre entreprise qui prendrait les frais de stage à sa charge**

**Il n'y aura aucun remboursement de taxi.**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Fédération.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

**Email : [fedechimie\\_cgtfo@wanadoo.fr](mailto:fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr) - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>**